



COMMUNIQUÉ

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Nous tenons à vous informer que les points d'eau des sanitaires extérieurs des garçons de l'école élémentaire ainsi que ceux des classes 8 et 4 de l'école maternelle pourront de nouveau être utilisés normalement dès jeudi matin.

Pour mémoire, dans le cadre de la campagne de prélèvements, demandée par le ministère chargé de la Santé et l'Agence Régionale de Santé (ARS), visant à rechercher la présence éventuelle de plomb dans l'eau des réseaux intérieurs des bâtiments accueillant des enfants de moins de 6 ans, des nourrissons et des femmes enceintes, la commune a fait réaliser 29 prélèvements les 19 et 20 août derniers.

Cette première campagne a été effectuée pendant la période estivale, après une stagnation de l'eau dans le réseau intérieur d'environ 40 jours et avant les opérations de nettoyage de pré-rentree. Les conditions dans lesquelles ces prélèvements ont été réalisés ne sont donc pas représentatives des conditions habituelles d'utilisation de l'école.

Les résultats des prélèvements effectués après trois minutes d'écoulement étaient conformes. Néanmoins, certains points d'eau ayant présenté ponctuellement, lors du prélèvement en premier jet, un dépassement de la limite réglementaire, la commune a décidé, par mesure de précaution, d'en interdire temporairement la consommation dans l'attente de nouvelles analyses.

Une seconde campagne d'analyses a ainsi été réalisée le 1er septembre sur les points concernés. Celle-ci montre que quelques points présentent encore des non-conformités lors des prélèvements effectués en premier jet. En revanche, les prélèvements réalisés après 30 minutes de stagnation de l'eau présentent des résultats conformes.

Les analyses confirment ainsi que le tirage de l'eau avant consommation permet de retrouver des valeurs conformes. Malgré ce constat, et par mesure de précaution, les points d'eau concernés par ces non-conformités seront maintenus en interdiction de consommation.

Afin de prévenir toute exposition au plomb dans l'eau, la commune poursuivra les campagnes d'autosurveillance et mènera des investigations complémentaires sur les installations concernées.

Par ailleurs, l'Agence régionale de santé (ARS) nous confirme que les prélèvements réalisés sur le réseau public de distribution de la commune, dans le cadre de la recherche de plomb, ne mettent pas en évidence de contamination au plomb. L'eau distribuée sur le réseau public de la commune reste donc propre à la consommation.

La santé et la sécurité des enfants demeurant une priorité absolue pour la commune, nous continuerons à mettre en œuvre toutes les mesures de précaution et de surveillance nécessaires afin de garantir leur protection.